

## LE 28 MARS 2023

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Joachim-de-Shefford, tenue le vingt-huitième jour du mois de mars de l'an deux mille vingt-trois (2023-03-28), dans la salle des délibérations du conseil au 615, rue Principale à Saint-Joachim-de-Shefford, sous la présidence du maire.

### **PRÉSENCES:**

Le maire monsieur René Beauregard

Les conseillers, madame Francine Vallières Juteau, monsieur Pierre Daigle, madame Sophie Beauregard, messieurs Christian Marois et François Lamoureux et madame Johanne Desabrais.

La directrice générale et greffière-trésorière madame France Lagrandeur

Public : Aucune personne n'assiste à la séance extraordinaire du conseil.

### **CONSTATATION DU QUORUM**

Le maire, après avoir constaté le **QUORUM**, demande à la greffière de l'enregistrer au procès-verbal.

### **CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

**IL EST CONSTATÉ** que l'avis de convocation a été signifié, en main propre, à tous les membres du conseil au moins 2 jours avant la réunion tel que stipulé par l'article 156 du Code municipal.

**ET** qu'en vertu de l'article 153, seuls les sujets mentionnés dans l'avis de convocation de cette séance extraordinaire peuvent être traités lors de cette séance, sauf du consentement unanime des membres du conseil s'ils sont tous présents.

#### **2023-03E-059 OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**ATTENDU QUE** le **QUORUM** est constaté et l'avis de convocation dûment remis; la séance extraordinaire est ouverte à 19 h 30.

#### **2023-03E-060 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour proposé a été remis au préalable à tous les membres du conseil et la greffière et/ou le maire leur fait part des points qu'il y aurait lieu de compléter et/ou de rajouter, s'il y a lieu ;

**SUR PROPOSITION** de Sophie Beauregard

**DÛMENT APPUYÉE** par François Lamoureux

**IL EST RÉSOLU à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour suivant, tel que proposé.

### **ORDRE DU JOUR**

- 1 - PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM**
- 2 - CONSTATATION DE L'ENVOI DE L'AVIS DE CONVOCATION**
- 3 - OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**
- 4 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 5 - OFFRES DE SERVICE #2023-02 – NIVELAGE DES CHEMINS SAISON 2023**
- 6 - MANDAT À L'ARCHITECTE : PLAN POUR LE NOUVEAU GARAGE MUNICIPAL**
- 7 - PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 8 - FERMETURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**2023-03E-061**    **OFFRES DE SERVICE #2023-02 – NIVELAGE DES CHEMINS SAISON 2023**  
**ATTENDU QUE** la municipalité doit entretenir approximativement 52 kilomètres de chemins en gravier et en pierre concassée situés sur son territoire ;  
**ATTENDU QUE** pour effectuer efficacement ces travaux de nivelage, 2 niveleuses doivent obligatoirement être mises à la disposition de la municipalité ;  
**ATTENDU QUE** ces travaux sont basés sur un nombre approximatif de 300 heures pour la saison 2023 ;  
**ATTENDU QUE** ce conseil a reçu des offres de prix pour effectuer le nivelage des chemins ;  
**SUR PROPOSITION de Christian Marois**  
**DUMENT APPUYÉE par Francine Vallières Juteau**  
**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l’unanimité :**  
**QUE** ce conseil accepte l’offre de prix soumis par l’entrepreneur **Nivelage Stéphane Beauchemin**, pour l’année 2023, afin d’effectuer les travaux de nivelage de chemins sur le territoire de la municipalité, et ce, pour le prix suivant :

- **200.00\$/l’heure** pour l’année 2023, plus les taxes applicables.

**QUE** ce montant à l’heure soit facturé à la municipalité à partir du moment où la machinerie est rendue sur place, soit dans le chemin, la rue ou le rang concerné pour y débiter ses opérations.

**QUE** la clause de carburant sera appliquée sur une augmentation ou diminution de plus de 5%. La différence sera appliquée sur une quantité estimée de 6 000 litres de diésel pour la saison 2023. La variation du prix du carburant du diésel sera déterminée de la façon suivante :

- **Le prix de base** représente la moyenne du prix à la pompe des deux stations-service suivantes soit ; la Coop au cœur du village de Saint-Joachim-de-Shefford ainsi que le Ultramar situé à Roxton-Falls. Le prix a été obtenu aujourd’hui, le 28 mars 2023 et représente : **1,839\$**.
- Pour établir **la variation du carburant**, qui consiste à être la différence entre le prix moyen à la pompe et le prix de base, les montants à la pompe seront pris à chacune des journées que l’entrepreneur nivellera les chemins.

**QUE** ces travaux seront exécutés sous la surveillance du responsable des travaux publics ou de la direction municipale. Lorsque la municipalité requerra les services de nivelage, l’entrepreneur disposera de 24 heures maximum pour mettre à la disposition de la municipalité la 1<sup>re</sup> niveleuse et d’un délai maximum de 48 heures pour la 2<sup>e</sup> niveleuse.

**QUE** le paiement total sera effectué à la fin des travaux sur présentation de factures et après approbation par le conseil.

**2023-03E-062**    **MANDAT À L’ARCHITECTE : PLAN POUR LE NOUVEAU GARAGE MUNICIPAL**  
**ATTENDU QUE** le conseil a autorisé la construction d’un nouveau garage municipal afin de mieux répondre au manque d’espace dû au besoin grandissant de la municipalité;  
**ATTENDU QUE** le conseil demande les services d’un professionnel pour concevoir les plans et devis pour la construction d’un nouveau garage municipal ;  
**ATTENDU QUE** la municipalité doit déposer une demande de permis conforme aux règlements afin d’obtenir les autorisations nécessaires pour la construction ;  
**SUR PROPOSITION de François Lamoureux**  
**DUMENT APPUYÉE par Johanne Desabrais**  
**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l’unanimité**  
**QUE** la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford accepte l’offre de services et mandate Archi Tech Design Inc., pour signer et sceller les plans et devis préalablement réalisés par Claudia Caouette Plans & Design pour le futur garage municipal de 30’ x 26’ situé sur le terrain de la mairie au 615, rue Principale.  
**QUE** ces services de base seront réalisés pour un montant de 1 500\$ plus taxes applicables.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil municipal consacre une période durant laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions.

**2023-03E-063**

**FERMETURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**ATTENDU QUE** tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ont été traités ;

**SUR PROPOSITION** de Pierre Daigle

**DÛMENT APPUYÉE par** Christian Marois

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité** que la présente séance extraordinaire soit levée à 19 h 38.

---

**France Lagrandeur**  
Directrice générale greffière-trésorière

---

**René Beauregard**  
Maire

« Je, René Beauregard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».